

Objet : Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 06 décembre 2023

Réf : 1.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-présidents pour réunir la Commission consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce notamment sur les matières énoncées à l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

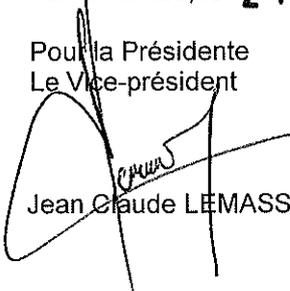
Décide

Article 1 – De réunir le 06 décembre 2023 à 11h00 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 2 – De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision,

Fait à Nantes, le **21 NOV. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président



Jean Claude LEMASSON

mis en ligne le :

23 NOV. 2023

1